

AU GAGNE-PETIT
V^{VE} MARCOLLO
 4, Rue Castel-Marly, 4, NANTERRE

A l'occasion du Jour de l'An grand choix d'articles pour Etrennes
 Lingerie, Maroquinerie, Jouets, etc.
PRIX MODÉRÉS

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE
 Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies

La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est
L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT
 L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.
EN VENTE PARTOUT
 ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES
 Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

L'ILE FLEURIE
 à 10 minutes de la Gare de Nanterre
 en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

Ernest LEMAIRE
 RESTAURATEUR
 Femme de la Chasse et de la Pêche de la Paris de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Bagival

SPECIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES
 BONNE CAFE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
 Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
 BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
 Pêche et Balgnades; Leçons de Natation
 CHASSE sur L'EAU toute l'année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
 GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
 Vélo-drome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

VIN GUERIN-ROGER, propriétaire vigniculteur, à CONGENIES (Gard). — Représentants sérieux demandés pour la vente de mes Vins. Forte remise. Inutile de se présenter si on ne possède pas de garanties sérieuses.

Grand Magasin de Chaussures.
 56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
 Ancienne Maison FROMONT
MAUMONT, Succ^r
 Chaussures de fatigue et de luxe
 Spécialité
 pour Dames, Fillettes et Enfants
 Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire
 6, RUE DE MAUREPAS
 — RUEIL —
 EN FACE LE BUREAU DE POSTE
 Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.

Seu Prix sont très Modérés

Les soins de Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTISEPTIE RIGOREUSES.

Spécialités des Redressements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires. — Extractions et Traitements des Dents malades sans aucune Douleur.

Grande Vacherie Normande
POUPARD
 19, Rue Saint-Germain, 19
 NANTERRE
 Lait garanti pur
 TAURFAU FOUR LA MONTE

Achille CAT
 GEOMETRE
 Expert près le Tribunal civil de la Seine
 Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et diats parcelaires.
 Levée de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
 30, rue du Chemin-de-Fer
 NANTERRE

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine **PRIX DU COKE** rendu en Cave

Coke N° 0	1 85	1 95	Livraison à domicile
— N° 1	1 85	1 95	dans les 24 heures
— gros criblé	1 75	1 85	de la commande
Grésillon	1 05	1 15	

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05
 Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

DÉPURATIF DU SANG

Eczéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons
 Guérison radicale par l'emploi
 DU DÉPURATIF VÉGÉTAL POMMADE SOUVERAINE
 aux Essences concentrées DE SAINT-LOUIS
 de Salsepareille rouge et de Gayac
 Le flacon, 2 fr. — 3 flacons, 5 fr. — Le 1/2 pot, 1.50 — Le pot, 2.50

PRÉPARÉS PAR
CH. BEAULAVON
 Pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris
 37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fer)
 Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.
GARANTIE-SECURITE

Inscriptions sur Calicots en tous genres

L. SCALIER sont transférés
 prévient les habitants que pour cause d'agrandissement ses Ateliers
 24, Rue de Marly
 Pour les Commandes et Renseignements
 S'ADRESSER à RUEIL
 9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
 Imp. E. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

DÉPÔT LÉGAL
 Seine-Oise
 N° 62
 1903

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
 RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
 PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
 Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Un an 3 fr.
 donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

Le Journal de Nanterre présente ses meilleurs vœux de Noël à ses abonnés et à ses lecteurs

Echos de la Presse Suburbaine
 Nous lisons, dans le Réveil de Seine-et-Oise :

Selon que vous serez...
 Selon que vous serez puissant ou misérable. Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Les juges de Douai viennent de donner une consécration nouvelle à cette « moralité » d'une fable de La Fontaine. A la suite de la catastrophe d'Arleux et sous la pression de l'opinion publique, des poursuites avaient été engagées contre de hauts fonctionnaires de la Compagnie du Nord : ils ont été acquittés.

Par contre, un chef de gare, un chef de district, un aiguilleur ont été sévèrement condamnés. Leur condamnation est une double injustice; car ils sont ainsi deux fois les victimes de la mauvaise volonté et de l'incurie des Compagnies de chemins de fer.

Ainsi qu'à maintes reprises, notre ami M. Maurice Berteaux l'a démontré, à la tribune de la Chambre, l'amélioration du sort des employés et ouvriers des chemins de fer est le gage même de la sécurité du public.

D'où proviennent, en effet, presque toujours les accidents et les catastrophes qui émeuvent si profondément l'opinion?
 De l'incurie des administrateurs des grandes Compagnies qui, pour encaisser de plus gros dividendes, se refusent à avoir un nombre suffisant d'employés pour assurer le bon fonctionnement du service.

La situation des travailleurs de la voie ferrée est trop connue pour que nous ayons à la dépeindre à nouveau : pour les uns, c'est un surmenage effrayant qui constitue le plus grand péril pour la sécurité des voyageurs; pour les autres, c'est une telle accumulation de responsabilités qu'il leur est parfois matériellement impossible de faire face à toutes.

Voyez ce chauffeur, ce mécanicien; ils sont depuis douze, treize et quatorze heures sur leur machine; ils ont à peine pris quelques heures de repos, il leur faut se remettre en route.

Les forces humaines ont une limite, que, succombant à la fatigue, ils manquent, un instant, du sang froid et de la précision indispensables à l'accomplissement de leur tâche et c'est une épouvantable catastrophe qui se produit.

Qui donc est responsable, sinon la Compagnie qui eût dû augmenter le nombre de ses mécaniciens et chauffeurs, de façon à n'exiger de chacun d'eux qu'un travail normal, garantie de sécurité?

Or, si l'accident se produit, c'est l'ouvrier, déjà victime d'un terrible surmenage, qui verra fondre sur lui un châtiment plus terrible encore : la peine infamante de la prison et la perte de son emploi.

Voyez cet aiguilleur, ce chef de gare, ce chef de district; à chacun d'eux, la Compagnie impose cent besognes diverses.

Il leur faut, à la fois, surveiller les aiguilles et s'occuper des colis; être sur la voie et dans l'intérieur des gares; distribuer les tickets et donner les signaux, etc., etc.

Quelle que soit leur vigilance, leur activité, leur présence d'esprit, un moment vient où ils ne peuvent faire face à tout : l'aiguille n'est pas enchaînée, le signal de ralentissement n'est pas donné, et c'est une catastrophe qui se produit, comme à Arleux.

Qui donc est responsable; sinon la Compagnie qui n'a mis qu'un employé où il en fallait quatre?

Et se sont les petits employés, mal rétribués et écrasés de besogne, que les juges punissent et qu'ils condamnent à six et quatre mois de prison, sans même leur accorder le bénéfice de la loi Bérenger!

Ils ont femme et enfants, qu'importe!
 Ils sont deux fois victimes; ce n'est pas assez : leur femme et leurs enfants le seront avec eux!
 « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »
 ... Eh bien non; il est temps que les Chambres et les pouvoirs publics entendent les appels qui leur ont été si souvent adressés : il est temps qu'on apporte à la situation des ouvriers et employés des chemins de fer les améliorations indispensables au bien-être de ces travailleurs comme à la sécurité du public.

LOUIS VIGNERON.

AVIS D'ADJUDICATION
 MAIRIE DE NANTERRE

Le Jeudi 15 Janvier 1903, à 10 h. du matin, il sera procédé à la Mairie de Nanterre, à l'adjudication forfaitaire, sur soumission cachetée, du service de L'ENLEVEMENT DES BOUES & IMMONDICES DIVERSES de la commune de Nanterre, pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} février 1903 et finissant le 31 décembre 1907.

Cautionnement : 500 francs.

Les devis et cahier des charges sont déposés à la Mairie de Nanterre où il pourra en être pris connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

NOUVELLES VINICOLES

En général nos Vins, cette année, sont assez bien réussis : degré faible, mais vifs et fruités. En échange, demi-récolte, d'où une hausse bien caractérisée qui fait prévoir le raffermissement des cours.

Voici nos Cours en Entrepôt :

VINS ROUGES	
Hérault.....	70 fr. la pièce
Aude.....	80 fr. —
Roussillon.....	80 fr. —
Côteaux, supérieur.....	90 fr. —
Fronton.....	90 fr. —
Minervois.....	90 fr. —
VINS BLANCS	
Midi.....	80 fr. la pièce
Picpoul.....	90 fr. —
Touraine.....	100 fr. —
Saumur.....	100 fr. —
Graves vieux.....	120 fr. —
Fronsac vieux.....	120 fr. —

Cidre doux extra 30 fr. l'hecto
 Spécialité de Picolo du Beaujolais, Bourgogne, Touraine. — Grand choix Vins vieux, Bordeaux, Macon, Bourgogne.
 Envoi gratis d'Echantillons sur demande. — Conditions habituelles au gré de l'acheteur.

LACHANT, 3, Place de la Fête NANTERRE

Nouvelles Locales

GRAVE ACCIDENT
 Une fillette de 5 ans, Georgette Barbier, laissée seule mardi matin dans la salle à manger du logement de ses parents, route de Rueil, s'est très grièvement brûlée sur tout le corps en s'approchant du poêle; l'état de la pauvre enfant est des plus graves.

LUGUBRE DÉCOUVERTE
 On a repêché, mardi vers 4 heures, en face de l'île de Chatou, le cadavre d'un

homme âgé de 50 ans environ, qui portait une forte blessure au front. Il avait également un mouchoir noué autour du cou. Le corps a été dirigé sur la morgue par M. Lompré, commissaire de police, qui procède à une enquête.

Conseil Municipal

Session extraordinaire du Lundi 29 Décembre 1902
 Extraits du Compte Rendu de la Séance AFFICHÉS A LA PORTE DE LA MAIRIE

(Suite)
 M. Péan présente quelques observations sur l'ensemble des réductions opérées par la Commission des finances. Cette commission a voulu faire cadrer les dépenses avec les recettes pour ne pas imposer un trop grand nombre de centimes, mais il faut bien se persuader que les dépenses n'en seront pas moins effectuées et qu'il faudra recourir à des crédits supplémentaires, notamment pour les travaux extraordinaires. M. Péan ajoute que le budget proposé pour 1903 ne s'équilibre qu'en apparence et qu'il faudra en revenir aux propositions de M. le Maire; les recettes augmentent bien, mais pas en proportion avec les dépenses. M. Péan se demande si les charges sont bien réparties; à son avis, il faut aussi prévoir et, dans le but d'examiner la situation, il propose la nomination d'une commission qui serait chargée de rechercher s'il n'y aurait pas moyen de se procurer des ressources autrement qu'avec des centimes pour insuffisance ou pour des dépenses extraordinaires. M. Péan voudrait étudier entre autres la question de l'octroi; il constate que toutes les communes qui ont un octroi progressent et se développent; que les habitants de ces localités vivent à meilleur compte qu'à Nanterre et que si la commune avait un octroi, les contribuables seraient dégrévés et le Conseil municipal aurait des ressources à sa disposition.

M. Péan ajoute qu'il est plutôt hostile qu'inféodé à l'octroi, mais qu'il faut envisager l'avenir; à des besoins nouveaux, il faut des ressources nouvelles; les services s'accroissent, la commune aussi a besoin de développer son réseau d'égouts et n'a pas à sa disposition les moyens nécessaires; il faut donc chiffrer les besoins, les résumer avec l'administration et en faire un tout. Enfin, si l'on trouve une autre solution, il déclare être prêt à s'y rallier.

M. Caroni présente aussi quelques observations sur les suppressions et regrette instamment celles relatives au cours de coupe, au cours de dessin, au chant et au cours d'adultes.

Au sujet des cours de chant, M. Roy expose que la Commission des finances a eu beaucoup de mal à équilibrer le budget et elle a pensé qu'elle pouvait réa-

IMPRIMERIE ■ TYPOGRAPHIQUE ■ RAPIDE
 MAISON FONDÉE EN 1869

CELERITE **EDMOND HUBY** **PERFECTION**

36, Rue de St-Germain, 36 — NANTERRE (Seine)

BILLETTS DE DÉCÈS EN 40 MINUTES. **SPECIALITÉ D'AFFICHES** ET DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ ET LE COMMERCE

Travaux de Luxe Noir et Couleurs
 PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

PAPETERIE — ARTICIÈRES DE BUREAUX
 GRAND CHOIX DE PAPIER A LETTRES & FANTAISIES DE TOUTES SORTES
 Cartes postales, Images et Compliments pour le Premier de l'An — Agendas, Calendriers
 Couronnes mortuaires en Perles vendues à des prix défiant toute concurrence

cours de chant. Le chant est obligatoire et fait partie du programme comme les exercices de gymnastique; c'est donc au maître qu'il appartient d'enseigner le chant dans sa classe. M. Roy se place aussi au point de vue équité et justice et demande pourquoi la commune paie un professeur spécial pour le chant et n'en paie pas pour l'instruction professionnelle. A son avis, si des parents veulent gravir un échelon dans l'ordre social, il paraît naturel que ces parents consentent un sacrifice. En ce qui concerne les cours d'adultes, M. le Maire les a fait ouvrir, mais il ne peut les maintenir que jusqu'à la fin de l'année. De ce côté encore, dit M. Roy, il faudrait inviter les parents à faire partie de la Caisse des Ecoles.

M. Péan annonce que la Commission scolaire s'est réunie après celle des finances, qu'il y a été dit que les cours d'adultes ne sont fréquentés que par des jeunes gens qui n'ont pas le certificat d'études; que la Commission scolaire demande au Conseil de rétablir les cours pour les adultes (hommes) et qu'il alloue un crédit de 300 francs pour cet objet; il n'y aurait pas de cours d'adultes pour les filles et le crédit de 300 francs serait attribué en entier au maître chargé effectivement de ces cours; les jeunes gens se feraient inscrire à la mairie et les chiffres des présences seraient fournis tous les mois. M. Péan ajoute qu'il y a un examen spécial pour les adultes et que tous ans des jeunes gens qui n'ont pu obtenir le certificat d'études primaires pendant leur temps de scolarité obtiennent, après avoir fréquenté les cours du soir, le certificat d'études des adultes.

M. Cellier appuie le dire de M. Péan; il cite qu'un jeune homme qui doit se marier très prochainement a obtenu son certificat aux cours d'adultes et ajoute que les jeunes gens en apprentissage travaillent mieux aux cours du soir que lorsqu'ils allaient en classe, parce qu'à ce moment ils éprouvent le besoin de s'instruire.

M. Roy expose à son tour que la loi de 1882 a obligé les enfants à aller à l'école; qu'à ce moment, on a créé les cours d'adultes pour ceux qui ne pouvaient pas profiter des bienfaits de l'instruction obligatoire; que maintenant tous les jeunes gens ont dû passer par l'école et que les parents qui veulent que leurs enfants aient le certificat d'études paient les maîtres. En terminant, M. Roy déclare être opposé en principe à l'inscription du crédit demandé par la Commission scolaire. Il demande aussi qu'une enquête soit faite sur la situation des parents dont les enfants fréquentent les cours et d'engager ceux qui peuvent payer à faire partie de la Caisse des Ecoles.

M. le Maire résume la question et met la proposition de la Commission scolaire aux voix; cette proposition est adoptée et le Conseil vote l'inscription au budget de 1903 d'un crédit de 300 francs pour cours d'adultes.

(A suivre).

MAZEUBLANC EN COUR D'ASSISES

Le Crime d'un ancien Cafetier de Rueil

Mardi a comparu devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Mirande, un ancien habitant de Rueil bien connu de nos concitoyens; Mathieu-Auguste Mazeublan, né à Paris le 14 mai 1856, restaurateur-limonadier, demeurant à Paris, impasse des Deux-Cousins, 8.

Mazeublan est accusé d'homicide volontaire sur la personne de sa femme dans les circonstances que relève l'acte d'accusation, que nous reproduisons en entier :

Les époux Mazeublan ont contracté mariage le 5 juillet 1888; deux enfants, une fille de 12 ans et un fils de 8 ans, sont issus de leur union.

Les époux Mazeublan, après avoir tenu un commerce de boucherie dans différents quartiers de Paris, n'ayant réussi dans aucun de leurs établissements, finirent, vers la fin de l'année 1890, par prendre un fond de café-restauration à Rueil, 1, avenue du Chemin-de-Fer.

Les premières années du mariage des époux Mazeublan avaient été heureuses, mais depuis longtemps la mésintelligence existait dans leur ménage: Mme Mazeublan reprochait à son mari de boire avec excès; de son côté, Mazeublan se plaignait de la froideur de sa femme à son égard; il prétendait également qu'elle lui faisait une situation effacée dans la maison et ne lui donnait pas d'argent; elle avait conservé, dit-il, une somme de 12.000 francs qui lui était advenue par succession au cours du mariage, il alla même jusqu'à l'accuser d'avoir entretenu des relations intimes avec un de ses garçons boucheurs. Un des témoins de l'information, M. Chaumié, qui paraît avoir tenu un langage très imprudent en parlant au mari de la conduite de sa femme, est obligé de convenir qu'il n'avait fait que des suppositions.

Les deux enfants avaient été placés, afin qu'ils ne fussent pas témoins des dissentiments continus de leurs parents, dans des institutions de Rueil.

Cependant, la situation commerciale des époux Mazeublan à Rueil allait sans cesse en s'aggravant, en 1901, la faillite se produisit. Mazeublan, encore plus agité par ses mauvaises affaires, tenta de quitter sa femme une action en divorce, qui fut rejetée au commencement de l'année 1902. Les époux abandonnèrent Rueil et vinrent s'installer à Paris, 8, impasse des Deux-Cousins.

Le 18 août, l'accusé se rendit à Rueil dans le but de voir ses enfants. Il trouva sa fille, mais, arrivé à la pension de son fils, il apprit que le petit garçon n'était plus dans l'établissement et qu'il avait été envoyé chez la mère de Mme Mazeublan, Mme Delivet, à Saint-Maurice. Ce changement, dont il n'avait pas été prévenu, l'irrita profondément. Cependant, à sa rentrée à Paris, il ne fit pas d'observation à ce sujet à sa femme. La matinée du 19 août fut calme jusqu'à 10 heures, mais Mazeublan était toujours préoccupé de son fils, car étant entré chez le concubine de la maison, M. Pigalle de Marcellis, il lui raconta que l'enfant n'était plus à Rueil; puis, rencontrant deux voisins, les époux Coste, il leur dit qu'il allait mettre un vêtement pour prendre, au café, une consommation avec eux.

Une scène rapide se passa alors: Mazeublan, rentré à son domicile, se trouvant en présence de sa femme, saisit un revolver en disant: « Il faut que nous ayons une explication. Où est mon fils? » Sa réponse que l'enfant était chez sa grand-mère, Mazeublan porta à sa femme plusieurs coups de crosse à la tête. Le sang coula. Elle chercha à fuir dans l'escalier, mais l'accusé tira trois coups de son arme et Mme Mazeublan fut atteinte par les trois projectiles au sein gauche, ou cou et au bras.

Mme Mazeublan a été alitée pendant vingt jours. Deux balles n'ont pu être extraites, elles paraissent toutefois ne devoir entraîner aucune infirmité permanente ou temporaire.

L'accusé est allé lui-même se constituer prisonnier. Il a soutenu, au cours de l'information, qu'il avait pris son revolver dans le but seulement d'effrayer sa femme et qu'il avait tiré sans se rendre compte de ce qu'il faisait, mais l'intention homicide résulte de toutes les circonstances de l'affaire.

Mme Mazeublan ayant représenté son mari comme ne jouissant pas de la plénitude de ses facultés mentales, il a été soumis à l'examen de M. le docteur Dubousson, qui a conclu nettement qu'il ne présentait aucun caractère d'aliénation mentale.

Mazeublan a été condamné à trois mois de prison et 100 francs d'amende pour tromperie sur la nature de la marchandise vendue.

L'audience

M. l'avocat général Corentin Guyho occupe le siège du Ministère public.

M. Louis Schmoll défend Mazeublan.

Le président constate l'identité de l'accusé et M. le Greffier donne lecture de l'acte d'accusation que nous reproduisons plus haut.

Après l'appel des témoins, on procède à l'interrogatoire de l'accusé.

L'interrogatoire

Nous n'avons pas à faire le portrait physique de Mazeublan, que tout le monde connaît à Rueil; disons seulement qu'il s'est montré très calme, sans trop de surexcitation.

Le président a retracé sa vie. Mazeublan rectifie divers points de détail. Sur le crime en lui-même il s'est expliqué :

« J'apprends, dit-il, que mon enfant n'est plus en pension, cela me rend furieux. Je ne pouvais admettre que l'on dispose ainsi de ce garçon, que j'adorais et qui était mien. C'était la continuation de l'état d'infériorité, dans lequel on me tenait. Je suis allé chez ma femme, j'ai eu avec elle une vive discussion, j'étais irrité, au lieu d'obtenir de plausibles explications, j'ai essayé des remontrances, alors, j'ai perdu la tête, j'ai cogné avec ce qui m'est tombé sous la main, c'était mon revolver, je ne voulais pas blesser ma femme, encore moins tuer, les coups sont partis tout seuls, inconsciemment, nerveusement, je regrette ce que j'ai fait, mais, j'ai tant souffert! Je pardonne à ma femme, les torts moraux qu'elle m'a fait subir, et qui sont plus graves que les blessures que je lui ai faites avec mon revolver.

Mme Mazeublan est le premier témoin entendu, sa douleur est très grande, oubliant les dissentiments antérieurs, elle s'efforce d'apitoyer le jury :

« Mon mari, dit-elle, n'était pas méchant. Il avait des colères provoquées par la boisson. Il était alcoolique et, pour des riens, il s'emportait. J'avais peut-être tort de lui résister dans certaines discussions et cela le mettait dans des colères terribles. Le jour du drame, il m'a demandé des explications sur notre enfant. J'ai répondu un peu évasivement, me moutant pas qu'il était aussi exaspéré; il s'est emporté, il m'a frappée, j'ai été blessée. Certainement, il n'avait pas d'intention homicide. Je vous en prie, Messieurs les Jurés, soyez indulgents, rendez-moi le père de mes enfants!

D'autres témoins, qui ont connu Mazeublan à Rueil et à Paris, sont entendus. Parmi ces derniers, notons la déposition de M. Barillier, conseiller municipal de Paris. M. Barillier a connu l'accusé alors qu'il était boucher à Paris. Il donne sur lui les meilleurs renseignements et ajoute :

« J'ai connu Mazeublan comme patron boucher, c'était un brave garçon. Il a eu la tête un peu tournée à la suite d'un pari stupide: Mazeublan avait parié qu'il vendrait du chat comme viande d'agneau. Il a gagné son pari mais la police prévenue l'a poursuivi et il a été condamné à trois mois de prison. Mazeublan, pris de peur, se réfugia en Belgique, où il fut arrêté. Là, il eut à subir de nombreuses tribulations et on mit plus de trois mois pour le ramener en voiture cellulaire de Bruxelles à Paris.

Et comme l'actualité ne perd jamais ses droits, le conseiller municipal de Paris, faisant allusion au retour des Humbert, ajoute :

« Alors que pour ce pauvre diable, qu'on a détraqué par les formalités judiciaires, on a mis trois mois pour le confier à ses juges, pour d'autres voyageurs pénitentiaires, plus importants peut-être, on a mis vingt-quatre heures pour les faire venir, en voiture de luxe, d'un trajet beaucoup plus éloigné.

M. l'avocat général Corentin Guyho, dans un réquisitoire modéré dans la forme mais sévère au fond, demande au jury de prononcer une peine mitigée de circonstances atténuantes.

M. Louis Schmoll prononce, en faveur de Mazeublan, une très émouvante plaidoirie dans laquelle il retrace la douloureuse vie de son client et, en termes d'une grande éloquence réclame son acquittement.

Le jury, très ému par ce plaidoyer émouvant, après une courte délibération, rend un verdict négatif sur toutes les questions et la Cour prononce l'acquiescement de Mazeublan.

A 6 heures du soir, l'ancien cafetier de Rueil est libéré de la Conciergerie et, à la porte, ses parents, sa femme l'attendent et l'embrassent.

Espérons que ce ménage sera désormais plus heureux.

Signé : L. ANDRÉ.

INFORMATIONS

Le rendement des impôts

Le chiffre total du rendement des impôts, revenus indirects et monopoles de l'Etat pendant le mois de novembre, s'élève à la somme de 221,740,400 fr. accusant ainsi une plus-value de 1,147,700 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 7,397,900 fr. par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Par rapport aux évaluations budgétaires, il y a plus-value sur l'enregistrement, 3 millions 94,000 fr.; le timbre, 1,693,500 fr.; l'impôt sur les opérations de Bourse, 96,500 francs; les sels, 462,000 fr.; les sucres, 2 millions 301,000 fr.; les contributions indirectes, 758,000 fr.; les postes, 1,168,200 fr.; les télégraphes, 63,600 fr.; les téléphones, 477,900 francs.

Il y a moins-value sur l'impôt de 4/10 sur les valeurs mobilières, 262,000 fr.; les douanes, 4,676,000 fr.; les contributions indirectes, 4,029,000 fr.

Par rapport au mois de novembre 1901, il y a augmentation sur l'enregistrement, 2 millions 213,500 fr.; le timbre, 863,500 fr.; l'impôt sur les opérations de Bourse, 192,000 fr.; les contributions indirectes, 1,071,000 fr.; les sels, 335,000 fr.; les sucres, 1,841,000 fr.; les contributions indirectes, 205,000 fr.; les postes, 357,300 fr.; les télégraphes, 78,200 fr.; les téléphones, 179,900 fr.

Il y a diminution sur l'impôt de 4/10 sur les valeurs mobilières, 158,500 fr.; les douanes, 180,000 fr.

Les nationalistes sont consternés: les finances ne sont plus en déficit. Comme l'indiquent les chiffres que nous donnons ci-dessus, le rendement des impôts dépasse pour le mois dernier les prévisions du législateur. Et l'on sait comme le législateur avait été optimiste. C'est même cet optimisme qui avait permis aux réactionnaires de tant critiquer le rendement des impôts pour 1902 est resté toute l'année supérieur au rendement de 1901. De sorte que les critiques des réactionnaires ont toujours été très mal motivées. Aujourd'hui, l'apparence même du déficit n'existe plus.

Nous nous trompons: les douanes ne fournissent pas autant d'argent qu'on l'avait espéré. C'est résultat indique que notre marché ne se défend pas trop mal contre la concurrence étrangère. Qui s'en plaindraient? Les nationalistes? Ils en sont bien capables.

Les honneurs militaires

Le ministre de la Guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux généraux commandants de corps d'armée, au général commandant la division d'occupation de Tunisie, aux commandants supérieurs des troupes aux colonies :

Mon cher général, Le nouveau règlement des manœuvres de l'infanterie ayant supprimé les mouvements de « porter arme » et de « présenter arme », une étude est entreprise dans le but de modifier le décret du 4 octobre 1891, sur le service dans les places de guerre et les villes ouvertes, en ce qui concerne les honneurs militaires à rendre aux diverses autorités militaires ou civiles.

En attendant le résultat de cette étude et à titre transitoire, les troupes de différentes armes, lorsqu'elles auront à rendre les honneurs militaires de pied ferme, devront être dans la position de l'arme au pied, balayette au canon. Les troupes à cheval seront dans la position de « reposez sabre » lorsqu'elles rendront les honneurs à pied et dans la position du port du sabre lorsqu'elles rendront les honneurs à cheval.

Les troupes ou les militaires isolés en marche mettront l'arme sur l'épaule droite, si elle n'y est déjà. Dans la même circonstance, les troupes à cheval se conformeront aux règles prescrites pour elles dans le paragraphe ci-dessus en ce qui concerne les honneurs à rendre de pied ferme. Les sentinelles rendront les honneurs en reculant, suivant le cas, la position de l'arme au pied ou celle de « reposez sabre ».

Les officiers prendront, suivant qu'ils seront à pied ou à cheval, la position de « reposez sabre » ou celle du « port du sabre ». Ils feront d'ailleurs le salut de l'épée ou du sabre dans les circonstances prévues pour les différents grades par le décret du 4 octobre 1891.

L. ANDRÉ. Comme complément de cette circulaire, le général André a ensuite adressé aux mêmes généraux la lettre suivante :

Mon cher général, La circulaire n° 146 du 26 décembre 1902, ayant posé, à titre transitoire de nouvelles règles en ce qui concerne la manière de rendre les honneurs militaires, les mouvements de « porter arme » et de « présenter arme » sont supprimés de tous les règlements de manœuvre dans lesquels ils figurent actuellement.

Chronique Théâtrale

A LA GAITÉ

Le Chien du Régiment, opéra-comique à spectacle en 4 actes de M. Decourcelle, musique de Louis Varney.

Le théâtre de la Gaîté donnait la semaine dernière la première représentation de cet opéra-comique que l'on attendait depuis longtemps déjà et je commencerai par vous dire que la pièce a obtenu un véritable succès. L'histoire est amusante :

Nous sommes à la frontière des Pays-Bas; la ville de Pontpermel, défendue par son bourgmestre, Cornélius von Zuiderzée, et assiégée par le maréchal de Saxe. Une gentille fermière de l'endroit, Jacquette, a fait la connaissance d'un galant capitaine, Brétigny, commandant un régiment assigné à la place et tous deux ont juré de pénétrer dans la cité par la ruse: la jeune fille se fera passer pour la nièce du bourgmestre, mais, fatiguée, le premier magistrat, Zuiderzée, se trouve remplacé par Pepercouck, qui, voyant Jacquette, en devient amoureux et veut l'épouser; celle-ci poussera le patriotisme jusqu'à consentir à cette union pourvu qu'elle puisse saisir les clefs de la ville et les donner à Brétigny, qui, à son tour, a pénétré dans la place, déguisé en moniteur d'ours.

Après plusieurs événements, tous plus drôles les uns que les autres, cette machination se trouve découverte et nos gens seraient fusillés, quand Moustache, le chien du régiment, d'un bond prodigieux, s'élança dans les fossés bordant la ville et rapporte les clefs, jetées par-dessus les murs par la femme légitime du bourgmestre.

La musique que Louis Varney a écrite est alerte et constitue une de ses meilleures œuvres. Au troisième acte, j'ai remarqué un charmant duo-trois, « Sous la peau, sous la fourrure », qui, chanté en forme de valse, a été très applaudi. Mme Simon-Girard s'est surpassée dans le rôle de Jacquette. M. Dutilloy a chanté à la perfection. Le trio des comiques Guyon fils, Bartel et Brunais, ont fait rire aux larmes; quant à Mme Decorval, MM. Théry, Dacheux méritent tous les éloges.

Deux jolis divertissements, « Pécheurs et Laitières » et, au 3^e acte, la « Jarretière de la Mariée »; ils ont été fort bien dansés par Mlle Couralet et Briant et tout le corps de ballet. Le public s'est beaucoup amusé à cette nouvelle pièce dont tout l'ensemble paraît amusant et je crois que le théâtre de la Gaîté tient un nouveau succès.

Communiqués

Les directeurs du théâtre des Bouffes-Parisiens viennent d'engager Mlle Charlotte Viche pour une série de représentations qui commenceront le 6 janvier. Donc, plus que trois représentations du Jockey malgré lui, l'opérette de Victor Roger.

Depuis mercredi, le Voyage avant la Noce, au théâtre Trianon, est précédé du Jaune, comédie en 1 acte de MM. Charles Samson et Georges Maurens.

A l'Olympia, au programme déjà si intéressant de cet établissement, vient de s'ajouter la rentrée du célèbre mime Séverin. De plus, Louise Willy dans Pousse-Caillass, fantaisie militaire en 2 tableaux et les débuts des O'Kabe, première troupe japonaise du monde.

Jeudi, au Casino de Paris ont eu lieu les débuts de Perle et Diamant, chants et danses; de Milota et Bagard, gymnasiarques; des Raimond-Raimond, excentriques; de Kralik, chanteuse tyrolienne; des 7 Floridas, chanteuses et danseuses créoles et continuation de représentations des Martinetti dans Robert Macaire.

Au Lyrique-Magéra a eu lieu mercredi une reprise des 28 Jours de Clairette. La pièce a retrouvé, devant un public enthousiaste, le même succès qu'au théâtre de la Gaîté.

Le concert La Pépinière tient un réel succès en ce moment avec la spirituelle revue Je vais le dire à ta mère, rondement menée par Maréchal, le compe, et Béatrix de Castillon, une comère très plaisante.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Gerboz Suzanne, rue Gambetta, 21; Fouré Auguste, boulevard du Havre, 4 (Petit-Nanterre); René Désiré, avenue de la République, 75; Petit Désiré, chemin des Hautes-Fontanelles; Pradeau Georges, chemin des Moellonniers; Mourdel Marie, sente des Fontanelles; Brard Désiré, rue des Rossiers; Schelbert Henri, rue Becquet, 19; Mayer Marthe, rue Paul-Bert, 17; Chevolleau Edmond, rue Victor-Hugo, 30.

PUBLICATIONS. — M. Monange, à Nanterre, rue du Chemin-de-Fer, 34 et Mlle Pichot, même adresse.

MARIAGES. — M. Planquet à Rueil (Seine-et-Oise), quai du Halage et Mlle Lasserre, à Nanterre, rue du Chemin-de-Fer, 47; M. Beaufils, à Rueil (Seine-et-Oise), chemin du Halage et Mlle Challoy, à Nanterre, rue Saint-Germain, 4.

DECES. — Mme Cunin, 36 mois, boulevard du Nord, 14; enfant Renaud, en devient amoureux et veut l'épouser; celle-ci poussera le patriotisme jusqu'à consentir à cette union pourvu qu'elle puisse saisir les clefs de la ville et les donner à Brétigny, qui, à son tour, a pénétré dans la place, déguisé en moniteur d'ours.

Après plusieurs événements, tous plus drôles les uns que les autres, cette machination se trouve découverte et nos gens seraient fusillés, quand Moustache, le chien du régiment, d'un bond prodigieux, s'élança dans les fossés bordant la ville et rapporte les clefs, jetées par-dessus les murs par la femme légitime du bourgmestre.

La musique que Louis Varney a écrite est alerte et constitue une de ses meilleures œuvres. Au troisième acte, j'ai remarqué un charmant duo-trois, « Sous la peau, sous la fourrure », qui, chanté en forme de valse, a été très applaudi. Mme Simon-Girard s'est surpassée dans le rôle de Jacquette. M. Dutilloy a chanté à la perfection. Le trio des comiques Guyon fils, Bartel et Brunais, ont fait rire aux larmes; quant à Mme Decorval, MM. Théry, Dacheux méritent tous les éloges.

Deux jolis divertissements, « Pécheurs et Laitières » et, au 3^e acte, la « Jarretière de la Mariée »; ils ont été fort bien dansés par Mlle Couralet et Briant et tout le corps de ballet. Le public s'est beaucoup amusé à cette nouvelle pièce dont tout l'ensemble paraît amusant et je crois que le théâtre de la Gaîté tient un nouveau succès.

Depuis mercredi, le Voyage avant la Noce, au théâtre Trianon, est précédé du Jaune, comédie en 1 acte de MM. Charles Samson et Georges Maurens.

A l'Olympia, au programme déjà si intéressant de cet établissement, vient de s'ajouter la rentrée du célèbre mime Séverin. De plus, Louise Willy dans Pousse-Caillass, fantaisie militaire en 2 tableaux et les débuts des O'Kabe, première troupe japonaise du monde.

Jeudi, au Casino de Paris ont eu lieu les débuts de Perle et Diamant, chants et danses; de Milota et Bagard, gymnasiarques; des Raimond-Raimond, excentriques; de Kralik, chanteuse tyrolienne; des 7 Floridas, chanteuses et danseuses créoles et continuation de représentations des Martinetti dans Robert Macaire.

Au Lyrique-Magéra a eu lieu mercredi une reprise des 28 Jours de Clairette. La pièce a retrouvé, devant un public enthousiaste, le même succès qu'au théâtre de la Gaîté.

Le concert La Pépinière tient un réel succès en ce moment avec la spirituelle revue Je vais le dire à ta mère, rondement menée par Maréchal, le compe, et Béatrix de Castillon, une comère très plaisante.

Rueil

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Beaufils Adrienne, rue du Bel-Air, 17; Masse Gaston-Georges, boulevard Magenta, 9; Tréteille Georges-France-Noël, rue du Vieux-Chemin-de-Paris, 4; Boussuge Germaine-Julie, rue du Gué, 20; Codron Hélène-Louise, rue du Château, 26; Bidart Marie-Louise-Henriette, boulevard des Ormes, 5; Steator Aileen-Mary, rue Michellet, 7 bis; Bloqué Louise-Pauline, rue de l'Est-Malmaison, 5.

PUBLICATIONS. — Lemaître Charles, ouvrier planeur, 3, rue de Marly et Marie Marguerite, épicière, 9, rue de Marly; Pelletier Jean, valet de chambre, 88, avenue du Chemin-de-Fer, Rueil et Delcambre Mathilde, cuisinière, avenue du Chemin-de-Fer, Rueil.

DECES. — Haudecœur Jules, blanchisseur, 62 ans, rue Beauharnais, 14; Fillion-Malliet Jean, 85 ans, rue de Surresnes, 20; Lefrançois veuve Trioen, blanchisseuse, 60 ans, 22, rue de l'Hôtel-de-Ville; Durand Rose, veuve Dœuvre, 71 ans, rue Haute, 5; Charles René-Eugénie, rue de Puteaux, 10; Couilbaut veuve Martinet, blanchisseuse, 45 ans, rue de Nanterre, 23; Julien Jean-Marie, rentier, 69 ans, rue du Général-Noël, 4; Besche Paul-Joseph, cultivateur, 48 ans, boulevard Solferino, 10.

UN MONSIEUR offre gratuitement à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ANEMIE EN 20 JOURS GUERISON par l'ELIXIR S-VINCENT DE PAUL. Le Seul autorisé spécialement. Réussir dans les cas les plus graves. 100, 50, 25-Douglas, Paris. CONFITURE S-VINCENT DE PAUL. Le Meilleur du Contrôle. — Extra Le SUCRÉ S-VINCENT. — Produits de S-VINCENT S-VINCENT, Paris. 100, 50, 25-Douglas, Paris.

Maison fondée en 1840 AU BON MARCHÉ Maison fondée en 1840

Antienne Maison NAULOT P. JAMAIS, Successeur 4, Rue du Chemin-de-Fer et 38, Rue de Saint-Germain

Trousseaux, Layettes, Confections pour Hommes et pour Dames Chaussures, Toiles, Lainages, Bonneterie, Mercerie, Articles de Travail JOUETS, MAROQUINERIE

Confiance, Loyauté, Echange, Remboursement

Dimanche 28 Décembre et Jours suivants Grande Mise en Vente d'Articles pour Etranges PRIX EXCEPTIONNELS

Les mêmes jours nous mettrons en vente quelques lots provenant de l'inventaire comprenant des Articles soldés comme fin de saison, tels que: Gilets de Chasse, Fichus de laine, Couvre-pieds, Chaussures fourrées pour Dames et Enfants, avec un rabais de 65 0/0 sur les anciens prix.

NOTA. — Tous les Jouets restant en Magasin seront vendus à vil prix. LE 25 JANVIER 1903

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

122, rue Lafayette, Paris (HOTEL POLIGNY)

PIERRE PETIT & SES FILS Chevalier de la Légion d'Honneur PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE AGRANDISSEMENTS De tous les anciens Portraits.

LABRADOR 88, Av. Daumesnil, Paris. Catalogue gratis franco. Nous recommandons à nos lecteurs les Bicyclettes et Machines à Coudre. Laboratoire comme les meilleures et les moins chères à 110 fr. Conditions en tous genres prévues pour tous.

AUTORISATION DE L'ÉTAT (Décret du 20 avril 1887) Approuvée par l'Académie de Médecine

EAU NATURELLE Vals SOURCES MIRELLE Tignes, Savoie, Immatriculé. EAU DE TABLE Par excellence

Souveraine contre les affections de l'estomac, du foie et des reins. La meilleure marché des eaux de Vals. TROIS MÉDAILLES D'OR DE 1^{re} CLASSE: 1889, 1890, 1891

LÉON RIZIER (ex-cessionnaire) 14, rue Paul-Bert, 14 - PARIS

Le Gérant: E. HUBY